

Présentation générale

In: Économie & prévision. Numéro 138-139, 1999-2-3. Economie des inégalités. pp. 1-8.

Citer ce document / Cite this document :

Guillotin Yves, Trannoy Alain. Présentation générale. In: Économie & prévision. Numéro 138-139, 1999-2-3. Economie des inégalités. pp. 1-8.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecop_0249-4744_1999_num_138_2_5956

Économie des inégalités :

présentation générale

La parution d'un "Handbook" dans un domaine indique généralement que celui-ci a atteint une certaine maturité pour qu'un état des lieux soit rendu possible. Il indique également qu'un sous-ensemble de la profession s'identifie avec une problématique ou avec un questionnement dont les contours peuvent être identifiés sans trop d'ambiguïté. À cet égard, l'économie des inégalités ou celle de la distribution des revenus voit son champ de références s'enrichir cette année coup sur coup de deux Handbooks, le *Handbook of Income Distribution* édité par Atkinson et Bourguignon⁽¹⁾ et le *Handbook of Income Inequality Measurement* édité par Silber⁽²⁾ qui ont été précédés les deux années précédentes par les ouvrages de Champernowne-Cowell⁽³⁾ et Piketty⁽⁴⁾. Cette importante activité éditoriale traductrice d'une première tentative de synthèse et d'une certaine effervescence scientifique a été saluée par anticipation par l'Association Française de Science Economique (AFSE) et le Groupe d'Analyse des Itinéraires et Niveaux Salariaux (GAINS) de l'Université du Maine à l'occasion de l'organisation des Journées de l'AFSE les 13-14 mai 1997⁽⁵⁾. Ce numéro spécial⁽⁶⁾ reprend un certain nombre de contributions présentées à cette occasion auxquelles sont venues s'adjoindre un certain nombre d'autres parvenues à la rédaction en cours de route.

(1) **Atkinson A. et Bourguignon F. (éds.) (2000).** *Handbook of Income Distribution*, North Holland.

(2) **Silber J. (éd.) (1999).** *Handbook of Income inequality measurement*, Dordrecht, Kluwer Academic Press.

(3) **Champernowne D.G. et Cowell F.A. (1988).** *Economic Inequality and Income Distribution*, Cambridge University Press.

(4) **Piketty T. (1997).** *Economie des inégalités*, Collection Repères, La découverte.

(5) Les signataires souhaitent exprimer leurs remerciements aux organisateurs des journées. Ils expriment également leur gratitude aux membres du Comité Scientifique et aux diverses institutions qui ont apporté leur soutien.

(6) Pour des numéros spéciaux portant sur des sujets voisins on se reportera aux numéros 98 et 110-111.

Ce développement des travaux en matière d'inégalité et de distribution des revenus trouve son origine selon nous dans deux phénomènes. D'une part, les interrogations que suscitent l'accroissement des inégalités salariales et autres dans les pays à économie "flexible" (*grosso modo* les pays anglo-saxons), ces vingt dernières années. Cette constatation empirique est bien documentée et elle ne semble pas pouvoir être remise en cause par un changement des instruments de mesure des inégalités utilisés. Cette hausse de l'inégalité interrompt un trend de contraction de la dispersion des revenus qui a accompagné les trente glorieuses et qui semblait donner raison à Kuznets et à sa fameuse courbe : l'inégalité des revenus augmenterait dans les phases initiales de développement pour reculer par la suite. Depuis au moins dix ans, accroissement de richesse et réduction des inégalités ne semblent plus aller de pair. Les conséquences dans la sphère politique et sociale d'un divorce annoncé entre progrès et inégalité seraient proprement énormes, ce qui légitime amplement les efforts plus soutenus qu'accomplissent les économistes pour comprendre les tenants et les aboutissants d'un tel phénomène. En particulier, la présence d'un progrès technique biaisé qui serait économe en travail non qualifié est au centre de toutes les interrogations. La conséquence en serait une paupérisation des travailleurs peu qualifiés, soit par baisse de leur salaire réel comme aux États-Unis, soit par un risque de non-emploi plus élevé comme en Europe.

D'autre part, l'économie des inégalités s'enrichit d'un questionnement plus exigeant quant au rôle joué dans le long terme par les instruments fiscal-socials mis en place par l'État Providence pour gommer une partie des inégalités de revenu et la pauvreté. Si à court terme ces instruments ont un effet redistributif clair, dans le long terme l'appréciation dépend du jugement porté sur leur caractère incitatif. En particulier, les aides dans le bas de distribution sont caractérisées dans un certain nombre de pays, dont la France mais pas uniquement⁽⁷⁾, par des taux implicites de prélèvement sur les revenus d'activité particulièrement élevés et en tout cas plutôt supérieurs à 50%. Les instruments employés, type *minima* sociaux sous condition de ressources, ont un rôle redistributif mais également presque par nature désincitatif. En corrigeant la trop grande inégalité à court terme ne risque-t-on pas d'engendrer une persistance de la dépendance à l'égard des aides de la puissance publique à long terme ? Dans une version forte, en voulant aider les pauvres, la solidarité nationale les enfoncerait plutôt, ce qui légitimerait presque un démantèlement de notre filet de protection sociale ou tout au moins son aménagement dans le propre intérêt à long terme des ménages défavorisés⁽⁸⁾ !

Le rôle du marché du travail tant du côté offre que du côté demande, celui des interventions publiques dans la formation et le développement ou la correction des inégalités de revenu sont donc deux thèmes qui sont en voie de profond renouvellement. Bien sûr d'autres dimensions conservent leur importance comme les dimensions spatiales ou temporelles, mais l'influence des phénomènes intra-familiaux mérite une mention spéciale. La montée de la participation des femmes au marché du travail en liaison avec la corrélation avec le travail du conjoint (Bourguignon et Martinez, 1999) et (Burtless, 1999)⁽⁹⁾ ont des répercussions importantes sur l'évolution de l'inégalité des revenus entre ménages. D'autres phénomènes comme les désunions ou le célibat prolongé introduisent des modifications dans la composition familiale des ménages en augmentant le nombre de célibataires ou de monoparentaux au détriment des familles nombreuses. Disposer de critères robustes permettant de comparer des distributions de revenu pour lesquelles on enregistre une modification de la composition familiale est l'un des enjeux dans un monde où la cellule familiale se transforme en profondeur. L'ordre de présentation des articles d'*Économie et Prévision* s'articule donc autour des trois grands thèmes dont on peut repérer l'existence dans la littérature contemporaine en économie des inégalités et de la redistribution : l'interrogation sur le rôle joué par les mécanismes de redistribution, le rôle du marché du travail et les problèmes engendrés par la prise en compte de la taille familiale. Des préoccupations d'ordre spatial ou temporel complètent le numéro.

(7) Voir par exemple pour les États-Unis et la Grande Bretagne la section 2 de **Blundell R. et Macurdy T. (1999)**, "Labor Supply: a Review of Alternative Approaches", dans *Handbook of Labor Economics*, vol. 3, édité par O. Ashenfelter et D. Card, North Holland.

(8) Pour une appréciation des minima sociaux dans cette perspective, on pourra se reporter à **Atkinson A. (1999)**, "The Economic Consequences of Rolling Back the Welfare State", MIT Press.

(9) **Bourguignon F. et Martinez M. (1999)**, "Decomposition of the Change in the Distribution of Primary Family Incomes : a Microsimulation Approach Applied to France 1979-1994", *mimeo, Delta* ; et

Burtless G. (1999), " Effects of Growing Wage Disparities and Changing Family Composition on the U.S. Income Distribution", *European Economic Review*, vol. 43, pp. 853-865.

L'impact des mécanismes de redistribution

L'article qui peut servir d'introduction générale au numéro participe d'une réflexion sur le premier thème mais il traite également des deux autres aspects. Marc Fleurbaey, Cyrille Hagneré, Michel Martinez et Alain Trannoy questionnent la cohérence d'ensemble de notre système de *minima* sociaux et adoptent une grille de lecture en terme de compensation et responsabilité. L'idée de base est la suivante : si le montant d'une aide quelconque est indépendant de certaines caractéristiques des bénéficiaires, ces derniers sont implicitement tenus responsables de ces caractéristiques. Cette approche se révèle utile, en particulier, pour mettre en lumière des hypothèses un peu bizarres quant aux normes de comportement en matière de transferts inter *vivo*. Un traitement avantageux des familles monoparentales bien que mal adapté semble également émerger. D'autre part, la prise en compte de la structure dynamique des versements des allocations que permet le logiciel de micro simulation Simptom élaboré au Thema permet de montrer en particulier que la réforme Aubry des minima sociaux a eu un effet non négligeable dans la diminution des trappes à inactivité.

Thomas Piketty poursuit son étude de l'offre de travail avec en ligne de mire le désir de rechercher des valeurs pour l'élasticité de l'offre de travail. Les lecteurs de la revue se rappellent que dans le numéro 132-133, il s'intéressait aux valeurs de l'élasticité dans le bas de la distribution. Cette fois-ci c'est le haut de la distribution qui retient son attention. La notion d'élasticité à laquelle s'intéresse l'auteur change quelque peu, il s'agit de l'élasticité du revenu imposable qui est une notion plus large que l'élasticité de l'offre de travail. Mais la méthodologie reste la même, il s'agit d'exploiter sur le plan économétrique les informations transmises par une expérience naturelle. Dans celle-ci on distingue un "groupe de contrôle" qui n'est pas concerné par une réforme et un "groupe test" qui lui est concerné par la modification des paramètres ici des taux marginaux. L'auteur exploite, entre autres, la mise en place en 1981 du plafonnement du quotient familial, mesure qui par ironie du sort fait l'objet d'une analyse sur un strict plan redistributif dans l'article de Moyes et Trannoy. Ce plafonnement n'avait aucune conséquence pour les foyers de couples mariés qui peuvent constituer un des groupes de contrôle. Par contre, la mise en place du plafonnement du quotient familial a conduit un certain nombre de foyers monoparentaux ayant deux parts de quotients familial à passer directement de la tranche d'imposition à 40% à celle à 55%. Ces foyers peuvent constituer les groupes tests. Cette expérience naturelle permet à l'auteur de construire un estimateur "en triple différence", consistant à estimer l'élasticité du revenu imposable en faisant la différence entre les différences de taux d'évolutions observés pour différents centiles et différents groupes de quotient familial. Les données utilisées sont constituées par les états statistiques portant sur l'ensemble des déclarations déposées par les contribuables ("les États 1921") que l'administration fiscale

établit chaque année depuis que l'IR existe. Il faut d'ailleurs reconnaître à l'auteur le mérite d'avoir déterré ces données et d'être ainsi le premier économiste à en tirer partie. Les résultats obtenus, qui s'interprètent, ainsi que le rappelle opportunément Thomas Piketty, comme des résultats locaux, c'est-à-dire, en raisonnant dans un intervalle de taux marginaux assez restreints (45% - 65%), livrent des chiffres assez modestes de $-0,1$, $-0,2$. Peut-on inférer de ces résultats qu'il existe une marge pour augmenter ponctuellement la pression fiscale dans le haut de la distribution avant d'atteindre la portion descendante de la courbe de Laffer ? Sans doute pas, car les valeurs obtenues correspondent à une élasticité de court terme et il y a tout lieu de penser que les valeurs de long terme seraient plus élevées. Cette remarque n'enlève évidemment rien à l'intérêt de cette étude.

L'article précédent adoptait une démarche de raisonnement "toutes choses égales par ailleurs", alors que l'article suivant articule son raisonnement en se plaçant dans une démarche plus ambitieuse d'équilibre général. Vincent Touzé utilise un modèle à générations imbriquées dans lequel l'État redistribue les richesses entre les individus à l'aide d'une taxation linéaire. Les caractéristiques des individus ne sont pas observables, même si la distribution des types l'est. Les paramètres du système de redistribution sont choisis au moyen d'un modèle de taxation optimale à la Mirrlees. Un revenu minimum est financé au moyen d'un impôt sur le revenu dont le taux marginal d'imposition est constant. Dans ces conditions, certains individus choisiront de ne pas travailler et se mettront en chômage volontaire. La réduction de l'inégalité introduite par le revenu minimum entraîne donc l'apparition d'un chômage et le planificateur fait donc face à un arbitrage inégalité chômage. En dotant le planificateur d'une fonction de bien-être sensible à la réduction des inégalités du type Rawls, on détermine un taux de chômage optimal et un degré d'inégalité optimal. Des simulations numériques permettent de se faire une idée sur les solutions inspirées d'un tel modèle.

Le rôle du marché du travail dans la formation des inégalités

L'article d'Etienne Wassmer constitue lui un plaidoyer argumenté pour ne pas laisser de côté l'offre de travail dans l'étude de la montée du chômage et des inégalités. Avec justesse, il note que pendant assez longtemps, l'étude de l'offre a été négligée et comment ne le serait-elle pas si on persiste à ne voir dans l'offre de travail que le côté long du marché du travail, dans une vision de type économie du déséquilibre ! Un des aspects les plus intéressants de cette étude est de rappeler que l'on peut trouver des raisons tenant uniquement à l'offre de travail qui expliqueraient la baisse du salaire réel des hommes peu qualifiés. En effet, selon des résultats économétriques concordants, les femmes adultes et les hommes peu qualifiés seraient des facteurs substituables. Comme il est bien connu que le taux de participation des femmes a considérablement augmenté dans les trente dernières années, il s'en suit mécaniquement une concurrence plus forte pour les hommes peu qualifiés pouvant se traduire par une baisse de leur salaire réel. Le fait que l'augmentation de la taille relative d'un groupe a des

conséquences sur les salaires relatifs des autres groupes peut permettre également d'offrir une explication au puzzle de la hausse très importante du rendement salarial de l'expérience des travailleurs masculins dans les trente dernières années. Cette hausse pourrait trouver son origine dans la diminution de la part relative dans la force de travail de ce type de travailleurs qui seraient devenus "plus rares", suite à l'entrée massive de jeunes et de femmes dans la population active qui présentent par nature un "faible niveau d'expérience".

Alors que les articles précédents mettaient au centre de leurs préoccupations l'offre de travail, Jean-Pierre Laffargue et Anne Saint-Martin placent au centre de leur analyse la demande de travail et les mécanismes de négociation salariale qui ne concernent que des travailleurs qualifiés. L'offre de travail qualifiée n'apparaît qu'au travers de syndicats qui négocient les salaires de leurs affiliés. Les travailleurs non qualifiés sont rémunérés au minimum légal. Le modèle développé ici est d'équilibre partiel, puisqu'il se limite aux aspects concernant l'offre de biens. La demande de biens n'est pas formalisée et en conséquence les prix sont considérés comme exogènes. Le modèle doit encore être calibré, c'est-à-dire doté des valeurs numériques qui l'adaptent à la comptabilité de l'économie française et quantifient l'intensité de certains comportements. Ce modèle d'équilibre sert à analyser l'évolution de l'économie française de 1974 à 1993, notamment celle de l'emploi et de la rémunération du travail qualifié et non qualifié. Ses conclusions, qui recourent celles d'autres études françaises ou étrangères, sont que le travail non qualifié est très substituable au facteur capital et au travail qualifié, et que le travail qualifié est peu substituable au capital. Il apparaît que l'accumulation du capital crée un biais de productivité entre le travail qualifié et le travail non qualifié qui entraîne une évolution très contrastée entre l'efficacité du travail qualifié et celle du travail non qualifié. La première suit une pente positive alors que c'est l'inverse pour la seconde, la dissymétrie étant encore accentuée par la très forte augmentation du coût du travail non qualifié à la charnière des années 1981-1982. Comment s'étonner dans ces conditions que l'emploi non qualifié ait été divisé par deux (de plus de quatre millions de salariés à moins de deux) en l'espace de vingt ans induisant par la même le problème du chômage de longue durée qui par ricochet a entraîné la création du RMI en 1988 ? Cette étude confirme donc que l'évolution du processus productif a été défavorable aux non qualifiés mais que, bien loin de contrarier celle-ci, l'évolution des prix (le coin salarial) l'a amplifiée. Un reprofilage au début de la décennie des cotisations employeurs au détriment des qualifiés aurait été de nature non pas à guérir le malade mais à ralentir la progression de la maladie.

La prise en compte de la taille familiale dans la mesure des inégalités

Patrick Moyes et Alain Trannoy reviennent sur l'institution du quotient familial qui constitue l'une des marques de l'exception culturelle française en matière fiscalo-sociale, puisque seul le Luxembourg a introduit une disposition d'une nature identique dans son code fiscal. Un grand nombre d'autres pays ont choisi un système d'abattement et ce dernier système n'est pas sans séduire les analystes ⁽¹⁰⁾. Certains autres pays comme l'Allemagne ont adopté un système un peu hybride ce qui tendrait à prouver qu'aucune solution ne s'impose complètement du moins à première vue, quant il s'agit de tenir compte des différences de besoin liées à la taille familiale dans le paiement de l'impôt sur le revenu. Bien sûr, grâce au présent article de Piketty, le quotient familial va voir son blason redoré aux yeux des économistes, car il permet de multiplier les opportunités d'observer des expériences naturelles à l'occasion de réformes fiscales. L'argument est tout de même un peu court pour séduire le restant de la population ! La logique qui est développée en sa faveur dans cet article est purement redistributive. Nous introduisons un nouveau critère d'inégalité généralisant dans une certaine mesure la méthode utilisée dans la plupart des études empiriques. Celui-ci fait intervenir explicitement trois paramètres, le critère de Lorenz, une transformation équivalente du type échelle d'équivalence et le type de ménage de référence (le célibataire ou le couple etc...). Il est montré, qu'à la réserve près du mécanisme du plafonnement, le système du quotient familial est le seul système cohérent avec le critère d'égalité le plus solide et le plus largement accepté, le critère de Lorenz relatif.

L'article de Patrick Moyes complète le précédent en ce qu'il porte sur la comparaison des niveaux de vie lorsqu'on dispose d'observations sur les revenus et sur la composition des ménages. Il adopte même un point de vue complémentaire à l'exercice précédent dans la mesure où il offre une discussion d'une approche concurrente, celle d'Atkinson et Bourguignon (1987)⁽¹¹⁾. Dans cette approche, la dimension de besoin associée à la taille familiale n'est pas appréhendée par la notion d'échelle d'équivalence. On suppose une grande parcimonie informationnelle dans cette dimension. La société est simplement capable d'ordonner les différents groupes de besoin liés à la taille familiale et le critère utilise le fait que par hypothèse l'utilité marginale est croissante avec le besoin. Une des faiblesses de ce critère est cependant d'avoir été développé simplement pour comparer des distributions pour lesquelles la distribution des ménages selon la taille familiale est restée inchangée. Pour des raisons exposées plus haut, cette restriction limite singulièrement le champ des possibilités de comparaison empirique. Patrick Moyes obtient une généralisation convaincante du critère d'Atkinson Bourguignon qui permet de lever cette hypothèse. L'un des autres apports du papier est de proposer et de discuter un certain nombre d'extensions du principe de transfert progressif de Pigou – Dalton au cas d'agents hétérogènes en besoin.

(10) Bourguignon F. et Chiappori P.A. (1997). "Fiscalité et redistribution, plans pour une réforme".

(11) Atkinson A. et Bourguignon F. (1987). "Income Distribution and Differences in Needs ", dans Feiwel G.R. (ed), Arrow and the Foundation of the Theory of Economic Policy, Londres, Mcmillan.

La dimension temporelle

La dimension temporelle n'est pas oubliée dans ce numéro, même si les deux articles répertoriés sous ce vocable n'utilisent pas comme matériau brut des distributions intertemporelles de revenus mais plutôt des flux intertemporels de revenu. Mais des rapports étroits avec la tonalité du numéro se laissent facilement deviner.

L'inégalité des carrières salariales ou des revenus sur le cycle de vie exige une opération d'actualisation. Pour des raisons tenant à l'incomplétude et à l'imperfection des marchés des capitaux, le choix d'un unique taux d'actualisation relève souvent plus de la profession de foi que d'une vision réaliste des marchés. Dans beaucoup de cas de figures, il semble plus raisonnable de s'en tenir à des hypothèses plus grossières comme par exemple celle d'une plage de taux d'actualisation. L'objet de la dominance temporelle auquel est consacré l'article de Thierry Karcher et d'Alain Trannoy est justement de répertorier les cas de figure pour lesquels cette indétermination n'empêche pas de classer des flux de revenu intertemporels. Les critères de comparaison obtenus sont basés sur différentes définitions du concept d'impaticence qui est discuté en profondeur. Cet article présente une parenté méthodologique très forte avec l'article précédent. En effet, la dominance temporelle peut être vue comme un cas particulier de la dominance sociale avec individus hétérogènes. Les classes de besoin sont données par les besoins aux différentes périodes et la préférence pour le présent peut s'interpréter comme un plus grand besoin aujourd'hui que demain. Dans le cas où l'on compare les flux de revenu d'un seul agent économique, un exercice de dominance temporelle est un exercice de dominance sociale où il n'y aurait qu'un agent par type. Une comparaison de carrières salariales de l'Éducation Nationale illustre les critères obtenus. Elle indique en particulier que la carrière des agrégés du second degré domine celle des maîtres de conférences des universités selon des hypothèses raisonnables de déroulement de carrière et pour un taux d'actualisation inférieur à 3%. Une autre exemple d'application pourrait être la comparaison de différents régimes de retraite.

L'article de Louis-Paul Pelé et de Pierre Ralle s'intéresse au choix de l'âge de la retraite de la part des salariés du secteur privé. Compte tenu de la complexité du système de retraite et en l'absence d'information sur les préférences individuelles, les auteurs considèrent une règle simple : les individus partent à la retraite à l'âge où ils peuvent obtenir le taux plein de 50%. Moyennant cette hypothèse, les effets de la réforme de 1993 sur l'âge de départ effectif sont anticipés ainsi que la masse des pensions versées. Rappelons que la réforme introduite par le gouvernement Balladur a consisté à allonger la durée de cotisation (passage progressif à 40 années) et à faire reposer le calcul du salaire de référence sur une période plus longue (passage progressif à 25 meilleures années). Mesurer, sur un échantillon représentatif de la génération 1960, l'impact de cette réforme va être très pénalisant pour ceux qui n'auront pas pu mener une carrière salariale lisse. Par rapport à la situation qui aurait prévalu avant la réforme, 65% des individus ne modifieraient pas leur âge de la retraite. Tous subiraient une baisse de leur pension, dont l'amplitude dépend de la durée de leur carrière. Inférieure à 5% pour les salariés avec une carrière de plus de 160 trimestres, elle dépasserait 15% pour ceux dont les carrières

sont inférieures à 150 trimestres ! Même si la conjoncture redevient durablement favorable et que le chômage régresse d'une façon importante dans les années qui viennent, les inégalités de carrières salariales des années passées vont laisser des traces persistantes dans l'évolution des inégalités des niveaux de vie.

La dimension spatiale

Ce numéro n'aurait pas été complet sans évoquer la dimension spatiale, ce que permet la contribution de Laurent Davezies. L'inégalité n'est plus appréciée au niveau individuel (le ménage) mais à un niveau méso-économique (la région). L'auteur fait état d'une recherche collective entreprise sur sept pays de l'Union Européenne visant à offrir, sur une base conceptuelle et méthodologique commune, une évaluation des transferts inter-régionaux liés aux budgets nationaux. La mesure des transferts inter régionaux induits par le budget de l'État d'un pays donné, pour une année donnée, est, on s'en doute, un exercice difficile. La méthode utilisée est du type imputation et deux approches dans le cas des dépenses sont mises en œuvre, celle du "flux" et celle du "bénéfice". Par exemple, dans la première, les dépenses d'une administration centrale sont allouées à la région capitale, alors que dans la seconde, elles sont allouées aux régions au *pro rata* du bénéfice qu'elles retirent de l'action de ce ministère. Il apparaît que les transferts ainsi calculés gommant une partie non négligeable des disparités inter-régionales (intra-nationales) qui sont de toute façon relativement modérés. La valeur du Gini avant transfert ne dépasse pas 0,15 alors qu'il atteint facilement 0,30 lorsqu'il est calculé sur une base micro-économique. La réduction des disparités inter régionales à l'échelon de l'Europe est plus modeste car bien sûr les régions pauvres d'un pays peuvent apparaître comme les régions riches à l'échelon supérieur. L'article se termine par un questionnement intéressant concernant cette fois-ci la destination des fonds structurels européens. Doivent-ils aider en priorité les régions riches des pays pauvres dont le multiplicateur de développement est plus important ou continuer à aider les régions pauvres des pays pauvres ? L'auteur argumente en faveur de la première solution ce qui annonce sans doute des développements ultérieurs.

Ce numéro ne peut, à l'évidence, épuiser un sujet aussi vaste. Il souhaite néanmoins constituer un jalon utile pour que puisse être apprécié l'état de la réflexion en matière d'inégalité et de redistribution. Nous sommes heureux à cet égard que François Bourguignon ait accepté en guise de conclusion de nous offrir une mise en perspective du contenu de ce numéro et de nous indiquer quels sont les champs d'investigation en matière d'inégalité et de redistribution à défricher dans les années à venir.

Yves Guillotin

Gains
Université du Maine

Alain Trannoy

Thema
Université de Cergy-Pontoise